

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. DESEILLE - M. BEKHTAOUI**Membres absents** : M. ALLAERT

## OBJET DE LA DELIBERATION

**« Dijon vu par... » - Edition 2008 - Tarifs des cartes postales et du catalogue**

Monsieur Julien, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, en vue de la réalisation de l'exposition « Dijon vu par... », la Ville sollicite un ou plusieurs artistes.

Pour l'édition 2008, la participation des « Riches Douaniers » a été retenue.

L'exposition des oeuvres sera présentée à l'Hôtel de Ville, au salon Apollon, du 21 juin au 21 septembre 2008.

L'accès à cette exposition sera gratuit. En revanche, trois cartes postales éditées par la Ville, ainsi qu'un catalogue seront vendus. Il est proposé d'en fixer les tarifs respectifs à 0,50 € l'unité pour les cartes postales et 10 € pour le catalogue.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - fixer le tarif des cartes postales de l'exposition « Dijon vu par.. » à 0,50 € l'unité;

2- fixer le tarif du catalogue de l'exposition à 10 € l'unité;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, *L' Adjointe*

*[Signature]*  
Colette Papard

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

**PUBLIÉ LE 22/05/08**

22 MAI 2008

